



MAIRIE de BELLOT

☎ Mairie : 01.64.04.81.98
☎ Secrétariat : 01.64.04.44.33
☎ : 01.64.04.80.63
✉ : mairiebellot@orange.fr
NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUIN 2018

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2018

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire
Mme Sandrine LETOLLE – Mme Christine MOREAUX, Adjointes
Mrs. Gérard COLOMBO – Alexis DEPRES – Luis Filipe DE MELO VIEIRA — Laurent MIGNARD.
Mmes Joëlle LEGENDRE MORISSE — Muguette AUBISSE – Sylvie LAROCHE DJOUADI.

Absents excusés + pouvoirs :

M. Patrick SUDRES ayant donné pouvoir à Mme Sylvie LAROUCHE - DJOUADI
M. Roger DARDART ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE
M. Frédéric DUGUET ayant donné pouvoir à Mme Christine MOREAUX
Mme Gabrielle MAILLARD ayant donné pouvoir à Mme Joëlle LEGENDRE – MORISSE

Absent :

M. Alfred FONTAINE

COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE

Suite à la lecture du compte rendu du dernier conseil, M. Laurent MIGNARD demande de fournir à l'ensemble du conseil, l'état d'endettement et une synthèse des comptes de la commune. Le Maire accepte l'ajout de cette remarque. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Nomination secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Joëlle LEGENDRE - MORISSE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Rajout de 2 points à l'ordre du jour

- Adhésion de la commune de Saint Barthélémy au SIVOM
- Courrier de M. Daniel TALFUMIER (Choisy en Brie) sur l'étude CC2M / CA Pays de Coulommiers.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

3/ Décisions Modificatives (Délibération N°2018-3-1)

Il s'agit de transférer des sommes du budget principal vers des lignes en provisions insuffisants pour le paiement des factures (groupe scolaire). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces décisions Modificatives.

4/ Montant d'investissement complémentaire

Afin de pouvoir régler l'ensemble de factures liées au groupe scolaire, un complément d'investissement est nécessaire. Plusieurs groupes bancaires ont été sollicités, ils ne souhaitent pas répondre. La commune a fait le point avec l'architecte et les entreprises pour un étalement des paiements. Le conseil prend acte de ces décisions.

5/ SAFER : Convention de concours technique (Délibération N°2018-3-2)

Afin de pouvoir procéder à l'incorporation des biens vacants sans maître dans le patrimoine de la commune, une convention avec la Safer permettra de faire ces démarches et de dégager ensuite des finances pour la collectivité, par la revente de ces biens. Le conseil valide à l'unanimité.

6/ SDESM : Modification des statuts (Délibération N°2018-3-3)

Il s'agit d'approuver la modification et l'élargissement des compétences à la carte du SDESM. Le conseil valide à l'unanimité.

7/ SDESM : Groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public (Délibération N°2018-3-4)

Suite au retour des communes et à l'analyse du SDESM sur le marché de maintenance d'éclairage public, le SDESM a simplifié son offre :

- Un marché à bon de commande = repérage, entretien et réparation
- Un marché optionnel = réalisation des travaux d'investissement

Le Conseil confirme à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce principe

8/ SDESM : Redevance d'occupation du domaine public (Délibération N°2018-3-5)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer au taux maximum la redevance d'occupation de domaine public au titre du SDESM.

9/ SIVOM : Adhésion de la commune de Saint Barthélémy (Délibération N°2018-3-7)

Vu la demande d'adhésion au SIVOM de la commune de Saint Barthélémy, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

10/ CC2M / CA Pays de Coulommiers

Lecture de la lettre de M. Talfumier, Adjoint de Choisy en brie et Vice-Président en charge des travaux de la CC2M.

Le courrier de M. Talfumier a retenu l'attention du Conseil municipal. Ce dernier avant de se prononcer sur la création d'un copil CC2M / CA Pays de Coulommiers sollicite une réunion d'information entre la Municipalité de Bellot et M. Dervin, Président de la CC2M afin d'obtenir les éclaircissements nécessaires à la compréhension et aux enjeux de ces rapprochements (CC2M / CA Pays de Coulommiers et CC2M / Provinois). Le Conseil charge le Maire de l'organisation de cette réunion.

Le Maire fait également le point sur les autres dossiers de la CC2M (PLUI etc...).

11/ Informations

Le Maire fait le point des autres dossiers en cours :

- Groupe scolaire : Réception définitive effectuée le 2 mai 2018, inauguration réalisée le

26 mai 2018 en présence de Mme Mélot, Sénatrice, M. Dervin, Président de la CC2M, Le Maire, Le Conseil municipal et la Population (Parents d'élèves, Enseignants, Bibliothécaires et enfants).

- Cousins berlinois : Suite à un échange avec l'ART, les cousins ne sont pas aux normes (donc à refaire). Contact pris avec la société Wiame, plusieurs communes sont dans le
- même cas. Le Maire à rendez-vous mercredi 6 juin 2018 avec l'entreprise. Travaux de réfection à la charge de la société.
- Employé Municipal : Point sur le travail en régie fait par les employés communaux.
- Maison des associations : Suite à un entretien entre M. Mignard Serge et Le Maire sur le nom de « Maison des Associations Maurice ANNE ». Le Maire entend les arguments et décide de laisser le bâtiment au nom de « Maison des Associations » et décide de nommer la salle du RDC « Salle Maurice Anne ».

Le Maire cède la parole à M. Laurent Mignard

Dans le cadre de la revitalisation de la Cidrerie, M. Laurent Mignard et M. Serge Mignard ont par le biais d'un site internet reconstitué l'histoire du lieu. Site internet : WWW.cidrieriemignard.fr. Celui-ci est consultable. Une rencontre est prévue entre M. Dominique Lefebvre, Vice-Président à la culture de la CC2M, Le maire de Bellot et M. Laurent Mignard sur ce sujet (date à déterminer).

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23H00.

Le Maire,

François HOUSSEAU.